



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle municipale de Lanton  
Maison des associations

28 janvier 2022  
17h – 19h

## Présents :

Edward AMADE à titre individuel et de délégué par Claude PASCAL Premier vice-président & APBA  
Guy BARBOUTEAU / APPA  
Claude BADET / ADPSO  
Bernard BELIN / AUPTAFONT accompagné de MM. Leclair, Sorin, Bufect non votants,  
Christine BERTRAND / CODEP 33  
Joël CONFOULAN président et / ABA 33  
Richard DUMOULIN secrétaire adjoint membre APBA et AUPTAFONT  
Maxime JOUANIN secrétaire & AUPTAFONT  
Franck MISME / ARGONAUTIQUE par délégation du président Michel DABURON empêché  
Philippe MONTALBAN, trésorier et / ATP accompagné de Philippe Plouraboué ATP non votant  
Claude MULCEY / AUPPM 33 accompagné de M. Bruzac non votant  
Jean Claude OLIVIER / ABA 33 accompagné de Jean-Claude HUILLIER, Bernard SCHUTRUMPF et  
Christian MUZARD, Georges et Cathou SMALBEEN / ABA 33 non votants  
Dany & Jean SENDREY / voile et croisière Stade Bordelais

## Invités :

Hélène CHANCEL-LESUEUR (Directrice adjointe DDTM / DAL)  
Mélina ROTH (Directrice du PNMBA)  
Philippe HÉRIPRET vice-président du PNM BA au titre de représentant du collège des loisirs en mer.

## Excusés : (ont donné procuration à divers membres présents – liste disponible sur demande) :

Michel BOIGNÉ / APCG  
Daniel BOUQUEY / ACMBA  
Mireille DENECHAUD / PRESIDENTE D'HONNEUR  
Dominique GARCIA / AST Kayak  
Christophe GUINLÉ web master invité non votant  
Laurent Lambert / UBA  
Christophe LEFÈBVRE / Petit Musée du Canot Automobile  
Eric LIMOUZIN / CVA  
Olivier LINARDON / Club de plongée NSA  
Michel MISME à titre individuel  
Claude PASCAL / Premier vice-président & APBA  
Jean Pierre VOLMER / ADPPM

## QUORUM

Les membres présents et le Bureau considèrent que le quorum est atteint entre les présents effectifs et ceux représentés.

## Mémoire de Jean-Jacques SAVIN :

Avant de commencer l'Assemblée Générale nous observons une minute de silence en hommage à Jean-Jacques SAVIN aventurier-marin Arésien décédé à 72 ans au large des côtes portugaises (traversée de l'atlantique à la rame sur son canot l'Audacieux). Il fût un exemple de courage sportif, de témérité face au Grand Bleu et de passion pour notre Bassin.

- **Rapport financier** : présenté par Philippe Montalban Trésorier : voir PJ

Les recettes correspondent aux cotisations des adhérents pour un montant de 1925 €. Il y a actuellement une trentaine d'adhérents. L'association AVDO devrait nous rejoindre (av des ostréiculteurs du Canalot à La Teste)

Les dépenses sont principalement notre adhésion à la FNPA 400 € (à renégocier à 100 € ?) le recours au tribunal administratif 600 €, l'AOT des cabanes sur le port de GUJAN MESTRAS

Le budget dégage un excédent de 62,78 €. La trésorerie bancaire reste confortable mais nécessaire.

- **Budget spécifique des cabanes** : 5 colocataires sont identifiés : CAUB'ARC, NSA, AMPCA, ABA33, CPBA. Un maximum de 160 € / an serait la contribution compte-tenu de la compensation de l'AOT par subvention SMPBA qui devra être sollicitée à l'issue de l'AG..

Un appel est lancé à nos adhérents pour s'occuper de la gestion matérielle des cabanes, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues

La **convention de colocation** établie par JC et amendée par Ph M est présentée et validée. Elle sera transmise aux colocataires pour signature à l'issue de l'AG.

- **Budget prévisionnel 2022** : équilibré à **3210** € intégrant une potentialité de **2000** € d'investissement en ce compris la cotisation à la FNPAM discutable.

### **Approbation du rapport financier 2021 et du budget prévisionnel 2022** **= VOTE à l'unanimité**

- **Rapport moral** : présenté par Joël Confoulan sous forme de diaporama : l'histoire de la CAUB'ARC (dépôt des statuts définitifs au 1<sup>er</sup> décembre 2017), ses objectifs, les évènements, les actions notamment en 2017,  
+ pour **l'année 2021** : les travaux de rénovation des cabanes (merci à toutes les bonnes volontés d'y avoir participé et à aux membres très actifs de NSA pour avoir parfaitement rénové leur local entre les deux),  
+ Nos présences aux différentes réunions officielles par nos délégués et/ou représentants (**CNL, PNMB, CMF, Comité de gisement, comité consultatif, Congrès national de la FNPP à Biscarosse, port d'Arcachon, île aux oiseaux** etc.),  
+ notre participation aux opérations zostères, aux 18 h d'Arcachon.

Un remerciement appuyé est adressé à Christophe Guinlé pour sa persévérance et son efficacité dans la gestion du site Internet.

D'importantes investigations ont été conduites depuis la connaissance du **projet de plan de gestion de la RNN** obsolète depuis 2006 et dénoncé depuis 2015 par ABA-33. Dès le 29 novembre, la dénonciation de l'absence de réelle concertation et la publication prématurée du projet a conduit le PNM BA a voté contre sa validation pourtant demandée par la Préfecture sous-couvert de la SEPANSO.

Une lettre de propositions et de demandes a été validée début janvier et transmise à la Sous-préfecture suite à sa demande lors de la réunion du comité consultatif du 13 décembre.

- **Approbation du rapport moral 2021 et du compte-rendu de la précédente assemblée générale de 2020**

= VOTE à l'unanimité

- **Élections au Conseil d'Administration** : ce n'est pas une année de renouvellement. Un appel à assistance est lancé pour les différents postes les plus sollicités. Il n'y a pas de candidature.

- **Changement de siège social de la CAUB'ARC :**

Suite à la décision de la dernière AG le siège a bien été transféré à celui des cabanes du port du Canal pour pouvoir bénéficier l'hiver de la salle de réunion de la Maison des associations de la Ville de Gujan-Mestras,

Hélas, lors de notre sollicitation pour pouvoir en bénéficier, nous avons reçu une fin de non-recevoir... ??

- **Recours au TA / arrêté préfectoral extension ZPI (avocat Maître Baptiste Maixant):**

Le recours au TA validée par l'AG 2019 en la présence de Maître Baptiste Maixant est toujours pendant. Notre avocat a été relancé pour qu'il intervienne.

Nous n'irons pas en appel si le jugement nous est défavorable.

- **PECHE DE LOISIRS**

Une présentation est faite par Guy BARBOUTEAU et Claude MULCEY :

Le comptage effectué, par le gestionnaire de la RRN ARGUIN, est de 2018 et n'est pas réaliste. Comment ont été comptabilisés les bateaux ? 350 par jour ?? Les pêcheurs faisant des allers-retours entre l'entrée des passes et le Toulinguet sur une marée doivent être comptés qu'une fois par marée !

La réglementation du marquage des prises a évolué il faut couper la nageoire caudale inférieure de chaque poisson qui respecte la taille règlementaire et ce, dès la mise à bord du bateau (sauf si l'on a un vivier pour les conserver comme appât).

Pour les thons rouges il faut posséder des bagues (les fédérations de pêcheurs sont les détenteurs de ces bagues) car il existe un quota de pêche spécifique pour cette espèce protégée. Les bagues sont attribuées au bateau.

3 poissons ont été rajoutés dans le décret de déc 2021 :

L'arrêté du 30 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Voir le lien ci-dessous : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044807107>

Cette modification est de deux ordres :

L'ajout de quelques espèces à la liste en vigueur devant être débarquées marquées et entières, compte tenu de leur sensibilité biologique et/ou des risques de braconnage, ont été ajoutés à la liste des espèces devant faire l'objet d'un marquage : la dorade rose, le thon germon, le thon obèse ainsi que le thon listao.

- **ZONES DE PROTECTION FORTE**

Madame Méline ROTH (PNMBA) apporte les précisions suivantes (*nous affichons le slide correspondant* :

« **5 critères pour être considéré comme une ZPF** (mise en œuvre de la mesure M003-NAT1b) :

- Porter sur des enjeux écologiques prioritaires, enjeux forts et majeurs identifiés par les documents stratégiques de façade (en annexe 5 du DSF Sud-Atlantique

- 2. Être prioritairement mise en place au sein d'une aire marine protégée (hors cas particuliers définis par le cadrage national) ;
- 3. Disposer d'une réglementation particulière des activités pour permettre de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte. Concernant les activités de pêche maritime professionnelle, les mesures sont proposées en fonction des résultats de l'analyse des "risques pêche" conduite dans le cadre des DOCOB Natura 2000 ;
- 4. S'appuyer sur un document de gestion, élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif ;
- 5. Bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités :

La zone de protection forte est un sujet dont on va parler de plus en plus, cela fait partie de la politique nationale de renforcement des espaces naturels. Ces conditions sont nécessaires :

- des enjeux spécifiques par rapport aux habitats et aux espèces
- existence d'un plan de gestion
- réduction de la pression sur le site

Pour le Bassin d'Arcachon seront concernés les **zostères et les oiseaux**. Il faut que la pression soit bien identifiée et que l'on soit en capacité de faire des contrôles.

Dans le document stratégique de la façade atlantique le PNMB fait partie des zones à protéger. Il n'y a pas d'objectifs chiffrés en termes de surface. C'est un objectif national piloté par la DREAL et la DRIRE.

Ces zones seront soit des zones d'interdiction existantes soit des zones à ajouter si nécessaire. Le Banc d'Arguin sera traité au Conseil de Gestion, le programme d'actions sera présenté mi-mars 2022. Nous faisons appel à vos propositions sur ces différents sujets : Zostères, Plongée sous-marine, Habitats, Espèces.

#### • **Intervention de Madame Hélène CHANCEL-LESUEUR (DDTM / DAL)**

La zone de protection forte c'est une vision non manichéenne qui tient compte des pressions sur le milieu et des usages existants, cela ne veut pas dire que les activités soient bannies de ces zones.

Concernant le plan de gestion de la RNN d'Arguin, il sera étudié lors des concertations à venir, il n'y a pas déjà de zonage fixé. Cela ne se fera qu'après l'élaboration du PDG de la RNN d'Arguin.

Nous avons bien reçu des propositions de la CAUB'ARC et de la CEBA. C'est appréciable.

Il faut prévoir un dialogue constructif, la DDTM est neutre. Il faudra aller au bout de cette démarche pour éviter des chicanes ultérieures.

#### • **Remarques des participants :**

Nous serons très attentifs à ce que ces ZONES DE PROTECTION FORTE ne soient pas utilisées pour généraliser des interdictions d'accès sur tout le Bassin d'Arcachon.

La disparition des zostères sur le Nord Bassin a favorisé l'envasement massif par des vases fluitantes. Cela se répercute sur le temps disponible pour naviguer à cause de l'élévation des fonds y compris dans nos ports.

Il faut mettre en place une politique de replantation des zostères sans qu'une fois installées ces platiers soient interdits à la navigation déjà très réduite.

*Nous prenons note de votre demande de notre participation pour la réimplantation des graines de zostères pour Mars 2022.*

Nous participerons à l'information de nos adhérents sur ce sujet et aussi sur les bonnes conduites pour éviter les destructions des zostères (vagues près des berges dans les chenaux à marée basse, éviter de passer sur les hauts fonds quand il y a peu d'eau - les hélices arrachent les zostères-)

Concernant **Arguin**, la partie sud est encore accessible mais comme nous faisons surtout du stationnement sur l'estran, quand la marée monte cela réduit drastiquement nos possibilités de

suivre le rivage à pied (c'est aussi une question de sécurité pour les plaisanciers), il faudrait avoir une bande d'une dizaine de mètres tout autour du banc d'Arguin au moins sur la côte est (cf propositions présentées par slide par Joël)

Concernant le **plan de gestion** il faut au préalable faire un bilan actualisé très précis et après on pourra définir les orientations. Ceci implique que l'on dispose d'indicateurs précis pour partir de la réalité et ensuite prévoir les ajustements qui s'avèreraient éventuellement nécessaire.

A l'instar de la RNN Saint Yves (près de Fouras) qui est **cogérée par la LPO et le Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde** et de la mer des Perthus, nous souhaitons qu'une réflexion analogue soit menée pour la RNN ARGUIN qui pourrait être cogérée par le PNMB et la SEPANSO ou la LPO.

DDTM : *Un projet de service sur tout le département de la Gironde est en cours par la création d'un guichet unique regroupant les Douanes et la DDTM (Affaires Maritimes). Il inclura un pôle plaisance. Pendant la période estivale les contrôles seront plus nombreux avec aussi la sécurisation des passes.*

- **SALON NAUTIQUE ARCACHON :**

Il aura lieu les 16, 17 avril 2022 sur le port d'Arcachon. La CAUB'ARC y aura un stand comme les années précédentes. Nous participerons à l'accueil du BELEM en l'accompagnant pour son entrée dans le bassin avec nos bateaux pavés.

- **DIVERS :**

1. **Exposition des Ports testerins de l'Antiquité à nos jours** : à l'initiative du Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon, et soutenue par la Mairie de La Teste-de-Buch et très probablement par le PNM BA, avec l'assistance du SMPBA et du CRCA, elle se déroulera du **25 avril au 8 mai** avec une **trentaine de conférences à la Biblio** par des intervenants de renom.

☞ Site de l'opération [www.portdelateste.fr](http://www.portdelateste.fr)

Le week-end du 30 avril, après l'inauguration officielle par le Maire de la Teste, diverses animations à caractère pédagogique se tiendront sur le parking du port : une des rares démonstrations de méthode ancestrale de **fabrication de goudron** et de **charbon de bois, des échassiers, du matelotage** (E. Amade), des présentations de **bateaux traditionnels** (C Lefèbre), démonstration **activités ostréicoles** et la **construction d'une ancienne hutte de pêcheur**.

Dans les deux semaines, des visites de chantiers navals et une déambulation commentée dans les Prés salés sera assurée par des historiens de renom.

En ce moment, **trois concours artistiques** de *photos* et de créations pour les jeunes et les adultes (*un voyage en montgolfière pour 2 personnes*).

En conclusion, le président tient à remercier vivement nos invités et tous les participants, l'équipe du bureau élargi pour sa participation aux diverses réunions, pour la réactivité / différents sujets d'actualité, pour le soutien et les appuis recherchés selon les dossiers d'actualité.

**Le cidre de l'amitié est partagé avec les couronnes briochées des rois et reines du Bassin !**

Rédacteurs ; Maxime Jouanin et Joël Confoulan

Maxime Jouanin Secrétaire

Joël Confoulan Président



Maxime Jouanin

